

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 137**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 Décembre 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIA BARTHELEMY / M. MAURICE REY**

---

**OBJET**

Prévention du phénomène de radicalisation : Appel à projets numériques pour l'année 2017

---

**Direction de la Vie Locale  
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat  
12640**

## **OBJET DU PRESENT RAPPORT**

Dans la continuité du rapport présenté à la commission permanente du 21 octobre 2016 proposant le financement de 5 projets associatifs engagés sur les enjeux de la citoyenneté, des valeurs de la République et de la lutte contre la radicalisation, Mme la Déléguée à la Politique de la Ville souhaite mobiliser les crédits de sa délégation sur un appel à projets qui serait lancé au plus vite, en partenariat avec le préfet délégué à l'égalité des chances et le préfet de police des Bouches du Rhône, permettant l'émergence dès 2017 d'initiatives dans les quartiers prioritaires ou de donner de l'ampleur à des projets qui ont fait la preuve de leur efficacité.

Cet appel à projet sera la concrétisation de l'effort que souhaitent porter le Département et l'Etat sur cet enjeu sociétal fort, notamment dans les quartiers prioritaires, en ayant conscience que des jeunes se radicalisent partout en France, y compris dans des quartiers non prioritaires du pays.

Au regard des actions de prévention existantes, l'objectif de cet appel à projets numériques est de financer les projets innovants les plus aptes à contribuer à la prévention de la radicalisation.

Prévenir le phénomène, donner des clés de compréhension, expliquer, sensibiliser, valoriser, impliquer les jeunes et jeunes adultes, sont les attendus de cet appel à projets.

Le réseau Canopé (Réseau de création et d'accompagnement pédagogiques) rappelle que « les médias, dans leurs valeurs démocratiques de pluralisme, de liberté d'expression et de diversité des supports et des points de vue, sont utilisés à la fois par les mouvements extrémistes et ceux qui les combattent ».

Les réseaux sociaux présentent toutefois des caractéristiques qui en font un potentiel d'appui à la radicalisation: ils facilitent un usage actif et sont accessibles partout, permettent des prises de contact avec des personnes dans la vie réelle, donnent le sentiment d'une participation efficace et d'une écoute réactive et permettent de diffuser le même message par recommandation à beaucoup d'autres personnes, qui peuvent du coup tomber dessus fortuitement.

« [...] Ainsi, est-il possible de considérer que les réseaux sociaux, s'ils ne sont pas un point de départ de la radicalisation, peuvent en être des facilitateurs et des amplificateurs. Par ailleurs, l'attrait du mystère, le goût aiguisé pour une forme de secret et son dévoilement ou encore le frisson de la transgression informationnelle sont d'autres ancrages à ne pas sous-estimer (Certains extrémistes communiquent par le biais de jeux et de plateformes de jeux). »

Le but de cet appel à projets est d'innover en matière de lutte contre la radicalisation par des réponses inventives dans le domaine de la communication, du numérique et des réseaux sociaux.

Les projets attendus dans ce cadre :

- devront impliquer l'usage d'outils numériques, la création de supports numériques à vocation pédagogique diffusables sur les réseaux de communication web ou la création de plateformes ou sites pérennes d'information, de sensibilisation, de veille, de référence, à destination des professionnels et/ou du grand public,
- seront également attentifs aux enjeux des réseaux sociaux et des médias numériques dans la radicalisation : décryptage des messages, lecture critique et distanciée des contenus, usages du web, risques,...

Les projets ne devront en aucun cas se substituer au dispositif STOP-DJIHADISME.GOUV.FR et son contenu. Les offres seront nécessairement complémentaires aux différentes actions de l'Etat en matière de prévention de la radicalisation.

Les projets seront à destination de tous les habitants avec une attention particulière pour les jeunes et jeunes adultes, mais également à destination des professionnels amenés à côtoyer des discours ou comportements extrêmes.

Les critères à prendre en compte :

- Le projet devra bénéficier à au moins 50% d'habitants de Quartiers Politiques de la ville ou Territoires de veille.
- Le jury sera sensible au nombre de bénéficiaires du projet de manière directe (personnes impliquées directement, participants) ou indirecte (personnes impactées par le projet).

Le financement :

Le Conseil Départemental et l'Etat pourront, dans le cadre de cet appel à projets, financer tout ou partie des projets déposés. Il n'est pas fixé de quote-part ou de plafond de financement (à l'exception de l'Etat). La qualité des projets, leur pertinence et leur caractère innovant seront les premiers critères de sélection, dans la limite des crédits inscrits au budget départemental pour cette action et des crédits délégués par le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET).

Le jury :

Les dossiers seront examinés par un jury composé de Monsieur le Préfet délégué pour l'égalité des chances ou son représentant, du Préfet de police du département des Bouches-du-Rhône ou son représentant, de Madame la Vice-Présidente du Conseil Départemental, Déléguée à la Politique de la Ville, de Monsieur le Conseiller Départemental, Délégué à la Sécurité et à la Prévention de la délinquance, le Cabinet de la Présidente du Conseil Départemental, du Service Politique de la ville du Département, du directeur de la Caisse d'allocations familiales des Bouches-du-Rhône, d'un membre du corps professoral de l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence et de personnalités qualifiées qui seront associées en tant que de besoin.

Le calendrier :

Le cahier des charges sera diffusé dans la semaine suivant le vote de l'assemblée (semaine 51 – année 2016) et les projets sont attendus pour le 15 février 2017.

Le cahier des charges de cet appel à projets est annexé en présent rapport.

### **INCIDENCES FINANCIERES**

Les dépenses liées à cet appel à projets seront prélevées sur les crédits du budget départemental au Chapitre 65. Le montant estimé des dépenses pour le financement des actions retenues est de 150 000€ à 200 000€

Les imputations budgétaires sont les suivantes :

| <b>N° Programme</b> | <b>Opération</b> | <b>Intitulé</b>  | <b>Imputation</b>  |
|---------------------|------------------|--|--------------------|
| <b>17010</b>        | 1012699          | Aide Départementale aux Contrats de ville / Communes     | <b>65-71-65734</b> |
|                     | 1012698          | Aide Départementale aux Contrats de ville / Associations | <b>65-71-6574</b>  |

### **PROPOSITIONS**

Compte tenu de ce qui précède et sur proposition de Madame la Déléguée à la Politique de la Ville, je vous propose le lancement de cet appel à projets numériques par le Service Politique de la Ville, en partenariat avec les services de l'Etat, auprès du réseau associatif, dans le cadre de la prévention du phénomène de radicalisation.

...

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL